

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE
DE SAINT BERNARD DU TOUVET ET SAINT HILAIRE DU TOUVET**

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU MERCREDI 09 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le neuf novembre à vingt heure trente,
Le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de St Bernard du Touvet
sous la Présidence de Mme Julie De BRIE.

Date de convocation du Conseil Syndical : 02 novembre 2016

Nombre de Conseillers Syndicaux en exercice : sept.

Ouverture de la séance à 20h35

ETAIENT PRESENTS: Julie De BRIE, Monique CHANCEAUX, Ann HERTELEER, Christelle NEYROUD, Isabelle MICHAUX, Sylvain PIROCHE.

ABSENTE EXCUSEE : Flore CAQUANT (procuration à Isabelle MICHAUX).

Ann HERTELEER est nommée secrétaire de séance.

Madame De BRIE accueille Mme CHANCEAUX, élue de St Hilaire qui remplace Mr Philippe WACK démissionnaire, au sein du Conseil Syndical.

Madame De BRIE nous informe de la démission de M. Gérald FOURNIER, qui sera remplacé par M. Jacques NIER, élu de St Bernard.

Madame De BRIE nous informe que Mme Flore CAQUANT est démissionnaire de son poste de Vice-Présidente.

I- Approbation des comptes rendus du 15 juin et 12 octobre 2016 :

Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve à 6 voix pour le compte rendu du conseil syndical du 15 juin 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve à 4 voix pour et 2 abstentions le compte rendu du conseil syndical du 12 octobre 2016.

II- Election de la Vice-Présidence :

Monique Chanceaux se présente. Mme De Brie propose de voter à bulletin secret. M. Piroche et Mme Michaux sont nommés assesseurs.

Mme Chanceaux est élue à l'unanimité avec 7 voix.

III- Modification statutaire du siège social du SISCO :

Suite au déménagement du secrétariat, il est proposé de voter la modification statutaire du siège social du SISCO, domiciliation : 105 route des trois villages 38660 St Hilaire du Touvet.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve à l'unanimité la modification. La secrétaire du SISCO fera la nécessaire pour modifier l'adresse sur le site et dans les entêtes de courrier.

IV- Délibérations concernant les indemnités des élus (es) :

Mme De Brie soumet au vote la reconduction des indemnités de la Présidente et de la Vice -Présidente.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve à 3 votes pour, 2 votes contre, 1 abstention la reconduction des indemnités de la Présidente et de la Vice -Présidente

V- Délibération concernant la clé de répartition des participations communales au budget du SISCO :

Il avait été évoqué lors de la rédaction du budget 2016 de modifier la clé de répartition des participations communales.

La clé de répartition définie dans les statuts du SISCO et utilisée jusqu'à présent est la plus légitime et habituelle dans les syndicats intercommunaux.

La modification de la clé de répartition des participations communales n'est pas soumise à délibération.

VI- Délibérations concernant le DASSE (Algéco) de l'école élémentaire :

La structure est louée au département depuis 2014 pour 1400€ par an. Elle est aménagée et utilisée en tant que salle de classe à l'école élémentaire.

Après 10 ans le contrat de location n'est pas reconduit.

La structure est proposée à la vente par le DASSE pour le prix d'une annuité. Si la commune décline l'offre, le département reprend la structure.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical autorise à l'unanimité Mme De Brie à engager la procédure de rachat.

Un contrat de vente initialement fait au nom de la commune de St Hilaire sera établi au nom du SISCO.

VII- Rajout d'un tarif cantine :

Ce point est ajourné et reporté au prochain conseil

VIII- Délibération subvention RASED :

Mme De Brie demande de reconduire la subvention au réseau d'aide spécialisé éducatif 2016-2017 à l'identique de 2015-2016, soit 0,5€ / enfant scolarisé / an pour chacune des 2 intervenantes, soit un total de 264 €.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve à l'unanimité.

IX- Délibération signature convention de délégation de personnel :

Mme De Brie demande au conseil syndical l'autorisation de signer la convention de délégation de personnel des services techniques de St Hilaire pour l'entretien courant des bâtiments du SISCO.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical autorise l'unanimité Mme De Brie à signer cette convention.

X- Délibération CESU :

Suite à une demande de certaines familles de régler les factures ALSH et cantine en utilisant le service CESU, Mme De Brie demande au conseil syndical l'autorisation de signer une convention.

La convention devra préciser que les charges soient afférentes aux familles et pas au SISCO.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical autorise l'unanimité Mme De Brie à signer cette convention.

XI- Délibération TIPI :

Mme de Brie soumet au vote la décision de signer une convention avec le service TIPI pour le paiement des factures ALSH et cantine.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical n'autorise pas, à 3 votes contre, 2 abstentions, 2 votes pour, Mme De Brie à signer cette convention.

XII- Convention déneigement :

Mme De Brie demande au conseil syndical l'autorisation de signer la convention déneigement avec la commune de St Hilaire.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical autorise l'unanimité Mme De Brie à signer cette convention.

XIII- Divers et communications

Reconduction de la fête de fin d'année intercommunale avec tous les agents communaux des 3 communes et du ISCO.

Point sur les travaux : jeux extérieurs de l'école maternelle, réparation du lave-vaisselle du restaurant scolaire, alarmes écoles.

Les salles des écoles : cette année encore les salles sont bien utilisées notamment par les associations. Quelques points soulevés : question de la fermeture des écoles (instructions nouvelles) et renouvellement de clefs.

Le club des Gentianes a proposé au SISCO de faire une présentation de son Alsh afin d'envisager éventuellement des liens inter générationnels

Sécurité routière aux abords des écoles : un travail est en cours avec une réunion de travail le 23/11/16. les parents de l'APESH se sont saisis de la proposition et y participeront.

Ski scolaire et classe bleue : une réunion de travail est à prévoir.

Salle Hors Sac du Col de Marcieu : la convention est reconduite pour son utilisation par l'accompagnatrice du bus.

Ciné Préau : la demande est forte. Il est donc reconduit au vendredi 16 décembre. Il faut d'ici là résoudre certains problèmes d'équipements.

Le Conseil d'Ecole souhaite se saisir du problème des intrusions et des incivilités commises dans les écoles hors temps scolaire. Désir de créer un groupe de travail avec les enseignants, des parents délégués, des élus, afin de traiter le problème sous divers angles. Une réunion est organisée le 23 novembre par Ann Herteleer.

Le prochain conseil syndical sera début janvier 2017

La séance est levée à 23h40